



**DIVISION • SCOLAIRE**  
**FRANCO-MANITOBAINE**

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat(e)s pour combler un poste aux écoles suivantes **l'École/Collège régional Gabrielle Roy et l'École communautaire Réal-Bérard** :

**Enseignant(e)s itinérant(e)s**  
**Niveaux variés**

Contrat temporaire 100 %

L'enseignant(e) itinérant(e) sera en appui aux deux écoles à tous les jours selon les absences.

**Les candidat(e)s doivent :**

- ◆ posséder un brevet d'enseignement au Manitoba
- ◆ avoir d'excellentes habiletés de communication
- ◆ posséder d'excellentes connaissances du français et de l'anglais parlé et écrit
- ◆ démontrer la capacité de travailler en équipe
- ◆ pouvoir intégrer la technologie dans son enseignement
- ◆ avoir une connaissance de la philosophie du cycle de la jeune enfance, intermédiaire et secondaire
- ◆ adhérer à la philosophie de l'école
- ◆ adhérer à la philosophie de l'inclusion
- ◆ promouvoir et rehausser la construction identitaire
- ◆ promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

L'entrée en fonction se fera dès que possible pour une période indéterminée allant au plus tard le 30 juin 2022.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande, accompagnée d'un curriculum vitæ en français et trois (3) noms de référence à la direction de l'école avant **16 h, le 30 novembre 2021**.

**Madame Louise Gauthier**  
**Directrice des ressources humaines**  
Division scolaire franco-manitobaine  
1263, chemin Dawson  
Lorette (Manitoba) R5K 0S1

Courriel: [ressources.humaines@dsfm.mb.ca](mailto:ressources.humaines@dsfm.mb.ca)

**Téléphone : (204) 878-4424 poste 3689**

**Télécopieur : (204) 878-3229**

N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité du candidat retenu.

**Numéros des postes : 33-ENS-21**